

MAIRIE DE VILLE

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 13 JANVIER 2011

Présents : Mmes et Ms Barbillon - Hallu - Valck - Trouillet - Gimaret - Cresson - Bonenfant - Delenclos - Loir – Lejop – Muchembled –formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Avot - M. Talon – M. Brunel, procuration à M. Valck – Mme Colinet, procuration à Mme Hallu.

Secrétaire de séance : M. Muchembled

Compte rendu de la réunion du 3 décembre 2010 adopté.

Exercice du droit de préemption urbain, 10 rue du Château

La commune de Ville,

- Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L211-1 et suivants et R211-1 et suivants;
- Vu le Plan d'Occupation des Sols de la commune approuvé le 5 juillet 1996 et modifié le 25 décembre 1998;
- Vu la délibération en date du 20 décembre 1996 visée par le Sous-préfet de Compiègne le 10 avril 1997, instituant un droit de préemption urbain sur les zones U et NA du territoire de la commune et annexée au dossier du Plan d'Occupation des Sols conformément à l'article R123-19c du Code de l'Urbanisme;
- Vu la déclaration d'intention d'aliéner un ensemble immobilier situé sur les parcelles cadastrées C756 et C757, au 10, rue du Château, dans la zone UB du Plan d'Occupation des Sols et inclus dans le périmètre du droit de préemption urbain, établie par la SCP Lorda-Delafosse, notaires à Noyon, en date du 30 novembre 2010, reçue en mairie le 3 décembre 2010;

Décide :

- de faire valoir son droit de préemption urbain sur l'achat de l'ensemble immobilier cadastré C756 et C757 au 10, rue du Château, appartenant à Monsieur et Madame BOUCHAIN Daniel.
- de réaliser cette acquisition aux conditions et prix fixés dans la déclaration d'intention d'aliéner, soit au prix de soixante cinq mille euros (65 000 €) plus la commission d'agence fixée à huit mille euros (8 000 €), plus les frais notariés qui y seront associés.

Cette opération a pour but de constituer une réserve foncière et de réaliser un logement locatif pour les employés communaux.

Le maire est autorisé à signer toutes les pièces et les actes afférents à cette opération.

Attribution du marché des travaux – aire de jeux Folle Emprise

Le conseil municipal,

Vu les devis établis par les entreprises concernant les travaux de réalisation d'une aire de jeux à la Folle Emprise, soit :

- DEGAUCHY : 50 663.85 €TTC
- SCREG : 49 211.33 €TTC

Décide à l'unanimité d'allouer le marché des travaux à l'entreprise SCREG, moins disante, pour un montant de 49 211.33 €TTC.

Le maire est autorisé à signer l'ordre de service et toutes les pièces concernant cette affaire.

Aménagement de fossés pour prévention d'inondations

Demande de subvention au titre de l'Etat

Le conseil municipal,

- Vu les risques d'inondation toujours présents dans la commune;
- Vu la nécessité de réaliser des travaux d'aménagement et d'élargissement des fossés

Pour prévenir ces risques;

Décide à l'unanimité :

- de réaliser en 2011 l'aménagement et l'élargissement des fossés ci-dessous et selon les plans joints :

- Chemin des allées - Chemin des usages - Rue de Dives le Franc - Impasse des Loisirs - Rue du Moulin du Chapitre - Rue du Vivier - Rue de la Pâturée - Rue de l'église - Ruelle Boulnois - Route d'Evricourt.

- d'accepter les devis qui ont été proposés pour un montant total de 20 100 € Hors taxes.
- d'inscrire les sommes correspondantes au Budget Primitif de l'exercice 2011.
- De solliciter auprès de Monsieur Philippe Marini, sénateur de l'Oise, une subvention au titre de l'Etat d'un montant de 14 000 € afin de participer à ces travaux de sécurité.
- d'établir le plan de financement comme suit :

- Montant total des travaux :	20 100.00 €
- Subvention :	14 000.00 €
- Reliquat pris sur le Budget primitif 2011:	6 100.00 €

Avenant à la convention relative aux missions d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité au travail

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à l'avenant à la convention relative aux missions d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité au travail avec le centre de gestion de l'Oise et autorise le maire à le signer.

Fête communale

La réunion avec les forains est fixée au samedi 12 mars à 10 heures.

Fait à Ville, le 14 janvier 2011

Le Maire, Philippe BARBILLON